

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AVRIL 2014 A 20H00

Tous les élus étaient présents sauf : Mme BODDAERT avec pouvoir à M. BLEJA, M. LUTIC avec pouvoir à M. LESCIEUX, M. FONTAINE avec pouvoir à M. FOULON.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2014.

Délibérations N° 2014 – 20 – 21 – 22 – 23.

Désignation des délégués au SIROM (2014-25 vote à l'unanimité)

Titulaires Bernard LAMS et Bruno FOULON. **Suppléants** Odile CAILLIAU et Patrick TORCHY

Désignation des délégués au SIECF (2014-26 vote à l'unanimité)

Titulaires : Bruno FOULON et Pascal DEBRUYNE – **Suppléant** : Jean marc LUTIC

Désignation du délégué au SIDEN (2014-27-28 vote à l'unanimité)

Monsieur Gérard LESCIEUX

Désignation des délégués à la Flandre Verdoyante et Fleurie (vote à l'unanimité)

Messieurs Bernard LAMS et Jacques DEMEY

Désignation du Correspondant Défense (2014-39 vote à l'unanimité)

Monsieur Ludovic FONTAINE

Défraiement des élus non indemnisés en mission (vote à l'unanimité)

Afin d'éviter la multiplication des délibérations lors de chaque déplacement d'élus, le conseil municipal décide de pendre une délibération globale pour la durée du mandat. Monsieur JP VERCRUYSSSE demande que le conseil soit informé de chaque mission des agents et élus.

Fixation des indemnités de fonction (2014-31 vote à l'unanimité)

Indemnité du maire = 42.65 % de l'indice brut 1015 soit : 1621.33 € brut mensuel

Indemnité des 4 adjoints = 16.20 % de l'indice brut 1015 soit : 615.84 € brut mensuel chacun

Indemnité des 3 conseillers délégués = 6 % de l'indice 1015 soit : 228.09 € brut mensuel chacun

Soit une enveloppe globale brute mensuelle de 4768.94 €

Etablissement des commissions communales obligatoires. (2014 – 37)

Sur proposition de monsieur JP VERCRUYSSSE et validée par l'ensemble du conseil municipal, toutes les opérations de vote se font à main levée.

Désignation des délégués du Conseil Municipal au CCAS (2014-29)

En vue de l'ouverture du Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé d'établir un collège Elus composé de 6 personnes ainsi que 6 personnes désignées par le Maire pour composer le collège non-élu. Le Conseil d'Administration réunira donc 13 membres dont le président.

Proposition du collège élu :

Madame Ch. DEPREY obtient 19 voix pour
Madame B. DELOBELLE obtient 18 voix pour et 1 voix contre
Madame S. LANDSWEERDT obtient 19 voix pour
Madame O. CAILLIAU obtient 19 voix pour
Monsieur J.M. LUTIC obtient 17 voix pour et 2 voix contre
Monsieur B. FOULON obtient 19 voix pour
Madame P. RIZZO obtient 2 voix pour, 3 abstentions et 14 voix contre

Proposition du collège non-élu : (vote à l'unanimité)

Madame Claire SWANEPOEL, Représentante des Aînés Ruraux, membre des C.A. précédents
Madame Nadine LESCIÉUX, Bibliothécaire retraitée de la fonction publique
Madame Laetitia DEFEVER, Attachée Commerciale, membre de l'AAPE
Monsieur Franck LOOTVOET, Exploitant Agricole
Madame Roseline CRUYPENINCK, Retraitée de l'action sociale, membre d'association caritative
Madame Florence RUFFIN, Assistante sociale à la CAF

La commission communale des impôts directs

Cette commission procède à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et permet de remettre à jour les bases fiscales. Le conseil municipal propose une liste de membres (appelés Commissaires). Sur cette liste doivent figurer des personnes imposées aux différentes taxes locales et au moins un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Le maire y siège ou, à défaut, l'adjoint délégué Jacques BLEJA. Une liste de candidats non élus sera proposée aux services fiscaux.

La commission administrative pour la révision des listes électorales

Monsieur J. BLEJA est désigné représentant du maire en cas d'absence de ce dernier.

La commission d'appel d'offres

Elle est composée du maire ou de son représentant et de 3 membres élus titulaires et 3 membres élus suppléants.

4 candidats titulaires :

Monsieur B. FOULON obtient 17 voix pour et 2 voix contre
Monsieur B. LAMS obtient 17 voix pour et 2 voix contre
Monsieur L. FONTAINE obtient 17 voix pour et 2 voix contre
Monsieur J.P. VERCRUYSSSE obtient 2 voix pour, 1 abstention et 16 voix contre

3 candidats suppléants :

Monsieur J.M. LUTIC obtient 19 voix
Monsieur P. TORCHY obtient 19 voix
Madame CH. DEPREY obtient 19 voix

Etablissement des commissions communales facultatives. (2014 – 37)

Après avoir défini le nombre de représentants dans chaque commission, tous les candidats dans les commissions ci-dessous ont été élus à l'unanimité. Les candidats de l'opposition n'ont pas proposé de candidature.

Commission Finances :

Messieurs BLEJA, LESCIEUX, FOULON, DEBRUYNE et FONTAINE

Mesdames BODDAERT, LANDSWEERDT, DEPREY et ZAITZEV

Commission Education :

Messieurs BLEJA, LESCIEUX

Mesdames DEPREY, CAILLIAU, SENICOURT, DELOBELLE et ZAITZEV.

Commission Travaux :

Messieurs FOULON, LESCIEUX, DEBRUYNE, LAMS, LUTIC, et TORCHY

Madame VANDEWALLE

Commission Environnement et Fleurissement :

Messieurs FOULON, LAMS, LESCIEUX, LUTIC et DEMEY.

Mesdames VANDEWALLE, DEPREY, LANDSWEERDT et SENICOURT.

Commission Voiries et Gestion de l'eau :

Messieurs FOULON, DEBRUYNE, LESCIEUX et LAMS.

Madame SENICOURT

Commission Cadre de Vie :

Messieurs BERNERY, FOULON, DEBRUYNE, BLEJA LESCIEUX et LAMS.

Madame CAILLIAU.

Commission Animations fêtes et cérémonies :

Mesdames LANDSWEERDT et VANDEWALLE.

Messieurs LESCIEUX, LAMS, TORCHY et DUQUESNOY

Commission des Affaires Sociales :

Mesdames DEPREY, DELOBELLE, LANDSWEERDT et CAILLIAU.

Messieurs LESCIEUX, FOULON et LUTIC

Commission Informations et Communication :

Messieurs FONTAINE, LESCIEUX, BLEJA, LUTIC, FOULON, LAMS et DEHAENE.

Mesdames DEPREY et CAILLIAU.

Contributions directes / Fixation des taux d'imposition 2014 (2014 – 30)

Il est proposé de maintenir les même taux que 2013, à savoir :

TH : 13.00 – TFB : 20.87 – TFNB : 38.11 – TPU : 9.75

Le produit attendu pour 2014 est de 757 216 €

Vote des subventions aux associations. (2014 – 32)

30 320 € ont été attribués aux associations Biernoises, 1353 € ont été attribués aux associations exterieures, soit un montant global de 31 673 €

Flandre Verdoyante et Fleurie : 118 €

Comité des Fêtes : 15 000 €

Bierne Arts Martiaux : 1150 €

France ADOT Flandres : 100 €

Papillons Blancs : 100 €

DDEN : 50 €

Football Club de BIERNE : 4000 €

Dynamik Attitude : 1500 €

Club de la COLME : 600 €

Jardins ouvriers : 300 €

Les Doigts d'Or : 500 €

Les Bieren'aeres : 1350 €

Amicale des Donneurs de Sang : 150 €

Basket Club Biernois : 3700 €

Tennis de table : 720 €

Paralysés de France : 85 €

Union Colombophile Berguoise : 300 €

ARDEVA : 100 €

Dia Tonic : 1350 €

Association du Souvenir: 150 €

La Fraternelle: 150 €

USEP BERGUES: 200 €

Délégations du Conseil Municipal au Maire (2014 – 33)

Le conseil municipal a confié à monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Fixer dans les limites d'un montant de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- Procéder dans les limites de 50 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5%
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600 €
- D'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans la limite de 500 000 €
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000 €
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5000 €

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Report au prochain conseil municipal, réflexion en réunion de travail pour l'embauche d'un contrat avenir et d'un contrat d'apprentissage en alternance

Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (2014 – 34)

| Quotient Familial | 4 semaines en juillet | 3 Semaines en Aout |
|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| De 0 à 529 | 49.20 € | 36.60 € |
| De 530 à 749 | 50.20 € | 37.60 € |
| De 750 à 899 | 51.20 € | 38.60 € |
| De 900 à 1099 | 52.20 € | 39.60 € |
| De 1100 et plus | 53.20 € | 40.60 € |
| Extérieurs | 84.00 € | 63.00 € |

Règle de trois appliquée pour une inscription à la quinzaine.

Participation des familles aux sorties des ALSH :

Sortie dans un parc d'attractions = 15 €uros / enfant

Camping pour les 4/6 ans = 5.5 euros par jour

Camping pour les 7/13 ans = 35.00 Euros le séjour

Fixation des rémunérations des animateurs ALSH (2014 – 35)

Directeur : IB 614 - IM 515

Directeur adjoint : IB 430 – IM 380

Animateur Diplômé : IB 388 – IM 355

Animateur non diplômé : IB 330 – IM 316

Tour de table

- Madame RIZZO déplore les stationnements sur les espaces verts de la rue des fleurs et souhaite que l'on travaille sur la restitution des trottoirs aux piétons.
- Monsieur VERCRUYSSSE exprime sa déception du comportement de l'équipe municipale vis-à-vis de l'opposition, il déplore les propos indignes tenus lors de la campagne électorale et confirme que l'équipe qu'il a menée a gardé son noyau solidaire. Il indique également que les deux sièges obtenus par sa liste sont dans une opposition constructive et que tous les élus doivent en tenir compte.
- Monsieur LAMS évoque les interventions de l'AIPI et invite tous les élus aux prochaines cérémonies patriotiques ainsi qu'à la fête des associations
- Monsieur BLEJA résume les différentes rencontres avec le personnel détaché au groupe scolaire. Confirme l'absence de réponses concernant la carte scolaire. « j'espère que les 4 nouvelles classes n'ont pas été construites pour rien ! » rétorque monsieur VERCRUYSSSE
- Monsieur FOULON fait un point sur les travaux de la salle multi-activités et indique que la sécurité du chantier a été revue en déplaçant l'accès de l'aire de jeux durant les travaux. Il remercie Bernard et Pascal pour leur aide efficace.
- Monsieur DEBRUYNNE évoque un incident sur une ligne téléphonique route des sept planètes et souhaite que l'on soit vigilants sur les propositions de voies piétonnes émises par le Conseil Général.